

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2019

**Présents** : Mmes Leber N., Hanosset M., Lavallard O., et Bellier M.O.  
Mrs Dovergne A., Duponchelle E., Mazurier T., et. Senée F.

**Absent** : Mr Damay D.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2019**

#### **I. TAXE AMENAGEMENT**

Aucune modification n'est apportée au taux de la taxe d'aménagement.

#### **II. POINTS SUR LES TRAVAUX**

- Salle des Fêtes :  
Les travaux de couverture en extérieur ont commencé. Les enfants du périscolaire pourront bénéficier de ce nouvel espace et la CAF a été sollicitée pour une demande de subvention.  
L'aménagement de la cuisine est toujours en cours de finition  
Le compteur électrique au niveau de la cantine a été posé fin Août
- Cimetière  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la SIEP du Santerre pour le branchement en eau potable au cimetière pour un montant de :  
1 872.45 € HT soit 2 246.94 € TTC  
**Délib.N° 01 - 04092019 – 80237**
- **Parking**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Paul Sergeant pour un montant de  
3 514.71 € HT soit 4 217.65 € TTC  
**Délib.N° 02 - 04092019 – 80237**

#### **III. FETES DE FIN D'ANNEE**

- 15/09 Repas champêtre (distribution des tracts le 11/09 et installation des barnums le 14/09)
- 24/09 Réunion de préparation de la Bourse aux jouets et Marché de Noël

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2018.

**Délib.N° 03 - 04092019 – 80237**

Lecture est faite du courrier de Mme Jonniaux qui a alerté les services de la préfecture. Celle-ci subirait les nuisances sonores de son voisinage.  
Une réunion de conciliation sera programmée.

Le point est fait sur les différents projets éoliens

La maison des associations sera mise à disposition du SISCO, à titre gracieux, pour accueillir les enfants sur les activités périscolaires du mercredi.

Un courrier sera adressé à M. De Thezy concernant les parcelles qu'il occupe au niveau du marais.

La séance est close à 22 15 h et comporte 03 délibérations

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

F.Senée

O.Lavallard

E.Duponchelle

T.Mazurier

